

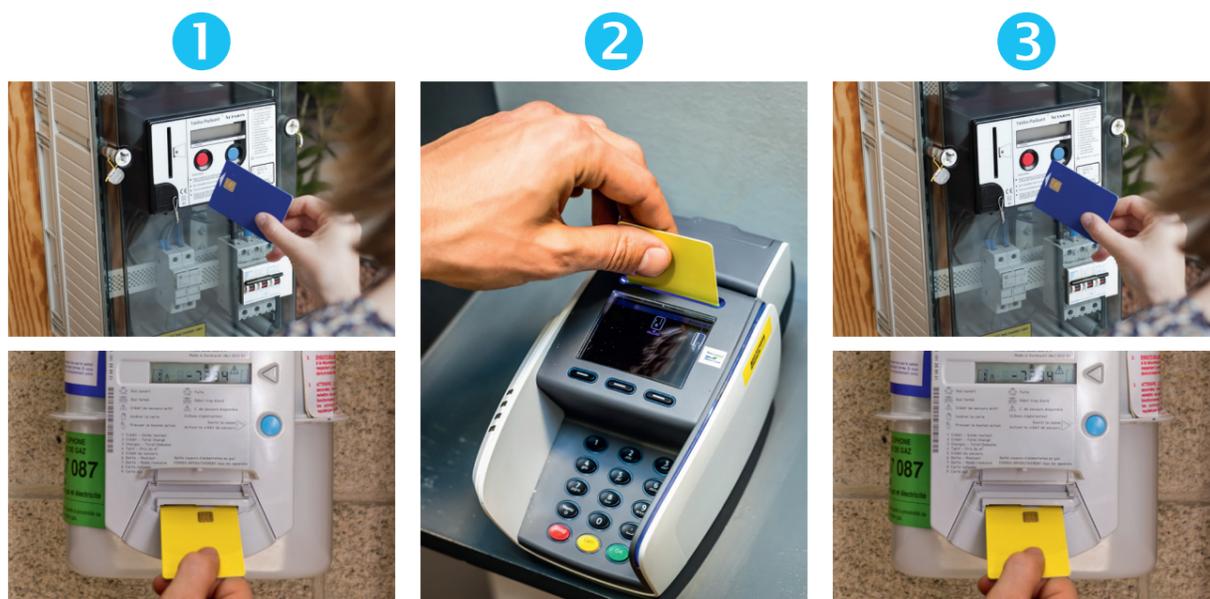
AIDE COVID-19 POUR LES COMPTEURS À BUDGET

Si vous avez bénéficié de la **PÉRIODE DE NON COUPURE PENDANT LE CONFINEMENT**, rendez-vous dans un point de rechargement avant le 30 juin pour que votre compteur fonctionne normalement :

1. Passez votre carte dans votre compteur ;
2. Passez votre carte dans un terminal de rechargement ;
Vous ne devez pas effectuer de rechargement mais simplement passer la carte dans le lecteur afin de faire un échange de données.
3. Passez de nouveau votre carte dans votre compteur.
Le code 9 s'affiche et confirme que l'échange de données a fonctionné correctement. Dès le 1^{er} juillet, l'énergie consommée sera décomptée normalement.



Si vous n'avez pas effectué cette opération à temps, votre compteur sera coupé après le 30 juin et vous devrez demander l'intervention d'ORES pour le réactiver.



Pour **BÉNÉFICIER DE L'AIDE COVID-19** octroyée par le Gouvernement wallon (de 100 € pour l'électricité et de 75 € pour le gaz naturel), rendez-vous dans un point de rechargement avant le 30 octobre :

1. Passez votre carte dans votre compteur ;
2. Passez votre carte dans un terminal de rechargement ;
Vous ne devez pas effectuer de rechargement mais simplement passer la carte dans le lecteur afin de faire un échange de données.
3. Passez de nouveau votre carte dans votre compteur.
Le solde de votre compteur affichera le montant de l'aide (100 ou 75 €).

Pour plus d'infos : www.ores.be/cab